

ÉDITORIAL

Qualité de l'air dans les parkings couverts : utilité de l'expertise ?

Philippe GLORENNEC*

Les agences de sécurité sanitaire ont mis en place des comités d'experts pour les assister lors de l'instruction des saisines des ministères. L'utilité de ces comités est de permettre de transcender les approches disciplinaires souvent à l'œuvre en matière de recherche. Cette interdisciplinarité permet d'apporter des éléments à la fois scientifiques et opérationnels aux pouvoirs publics. La participation à l'expertise collective permet aux chercheurs de compléter leur sentiment d'utilité à long terme procuré par la recherche, avec une utilité sociale à plus court terme. Encore faut-il pour être utiles que les experts livrent des conclusions « lisibles » et opérationnelles, sans renvoyer à des études complémentaires dès lors qu'on en sait assez pour agir. Il apparaît que l'on se trouve dans ce cas de figure pour l'expertise « qualité de l'air des parcs de stationnement couverts » présentée en détails dans ce numéro de « *Pollution Atmosphérique* ». La question des pouvoirs publics était assez circonscrite avec une demande de critères de qualité d'air applicables à ces parcs, en vue de protéger la santé des utilisateurs et professionnels. Des moyens importants de mesure et d'expertise ont été déployés, avec *in fine* une proposition concrète de critères de qualité d'air et les moyens de contrôle associés. En effet si de nombreuses incertitudes subsistent sur les polluants émis, leur toxicité et l'exposition associée (mais y aurait-il besoin d'expertise sans incertitude ?), il apparaît que les connaissances disponibles sont suffisantes pour affirmer la nécessité de se prémunir des effets de certains d'entre eux, dont les concentrations relevées sont problématiques au vu de leur toxicité ; il en est ainsi du dioxyde d'azote, pour lequel les expositions dans les parcs de stationnement couverts excèdent parfois celles pour lesquelles des effets ont été observés chez des asthmatiques. L'augmentation des débits de la ventilation mécanique est une mesure qui permet pour les parcs existants d'améliorer la qualité d'air et ainsi réduire les risques sanitaires. Les

experts se trouvent ainsi dans le cas *a priori* idéal d'une question précise, pour laquelle les connaissances permettent d'affirmer un besoin d'action avec des moyens déjà existants. Leurs recommandations peuvent alors être très opérationnelles et ils pourraient passer à une autre expertise avec le sentiment du devoir accompli...

Doivent-ils s'en contenter ? Doivent-ils se préoccuper de la mise en œuvre de leurs recommandations ? D'un point de vue formel non : l'expert évalue (le risque en l'occurrence), tandis que le décideur le gère. Attendre donc... Jusque quand ? À partir de quand le fait de savoir et de ne rien faire pourrait-il engager la responsabilité, du moins morale, de l'expert ? La recommandation est-elle irréaliste, car par exemple trop coûteuse ? Une étude technico-économique doit dans ce cas venir étayer le propos. Car propos il devrait, me semble-t-il, y avoir. En effet, si la séparation fonctionnelle entre évaluation et gestion des risques est la méthode retenue en France pour garantir indépendance et transparence de l'expertise, elle ne doit pas interdire les échanges. Ils permettront aux décideurs de mieux s'approprier l'expertise, et aux experts de mieux répondre aux attentes, pour *in fine* être plus utiles. Que dans le cas présent la multiplicité des tutelles concernées ne facilite pas la rapidité de prise de décisions à la suite de l'expertise, on peut le comprendre. On peut aussi espérer, qu'à l'instar des experts, les gestionnaires de risques puissent travailler « interministériellement », notamment en s'affranchissant de la distinction plus historique que conceptuelle entre santé au travail et santé environnementale. La création de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), au sein de laquelle la présente expertise a pu être menée de front sur à la fois les deux types d'exposition constitue une opportunité de brassage des cultures, au bénéfice des deux « mondes » en termes d'évaluation... mais aussi d'action.

* Professeur de l'École des hautes études en Santé Publique en évaluation des risques sanitaires. Membre du Comité d'experts Spécialisé « Évaluation des risques liés aux milieux aériens » de l'Afsset et Président du groupe de travail rattaché « Qualité de l'air des parcs de stationnement couverts ».

